

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **70 (1978)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Conférence internationale du travail 1978

Par Jean Clivaz

La 64^e session de la Conférence internationale du travail s'est tenue à Genève du 7 au 28 juin 1978. Sous la présidence de M. Pedro Ojeda Panllada, secrétaire au travail et à la prévoyance sociale du Mexique, elle a réuni quelque 1700 délégués et conseillers techniques venus de 129 pays. Pour la première fois depuis la mise sur pied de l'Organisation, en 1919, les travaux se sont déroulés en l'absence des Etats-Unis qui ont signifié leur retrait de la grande institution genevoise à la fin de l'année dernière, comme l'on sait. Ce fait n'a peut-être pas influé directement sur l'issue des débats, du moins pas en ce qui concerne les Commissions techniques où s'élaborent les conventions et recommandations, c'est-à-dire les véritables instruments de travail de l'OIT. Il est cependant incontestable que le départ de la plus grande nation industrielle du monde a fait prendre conscience à toutes les délégations de la gravité de la crise que traverse l'Organisation internationale du travail (OIT) depuis plusieurs années. Nous y reviendrons plus loin.

Les objectifs majeurs

Cette crise, de caractère essentiellement politique, n'a heureusement pas empêché, cette année non plus, les délégués de vouer toute leur attention aux objectifs majeurs de l'Organisation que sont la lutte en faveur de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail et de vie. L'ampleur de la tâche à cet égard est soulignée par le fait qu'il faut créer, d'ici l'an 2000, un milliard de nouveaux emplois pour résorber le chômage et fournir du travail aux jeunes qui entreront dans la vie active. Il n'est pas étonnant, par conséquent, que de nombreuses voix se soient fait entendre pour demander que l'OIT accélère sa marche en vue de réaliser le programme d'action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'emploi. Ce qui implique une volonté politique de la part des Etats, comme l'a relevé M. Francis Blanchard, directeur général, en précisant que cette volonté «devra